

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric		X	Procuration à Laurent Bonzom
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Attribution de compensation, suite à la suppression de la TH

Madame le Maire évoque la visioconférence avec la communauté de communes, qui a eu lieu le lundi 8 mars et à laquelle plusieurs conseillers ont participé. S'en est suivi un Conseil communautaire le 25 mars 2021, qui a approuvé le dispositif. Il reste maintenant au Conseil Municipal à délibérer sur ces nouveaux chiffres.

Le Conseil municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le 1° bis du V,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées N°DEL-2021-004 relative au pacte fiscal 2021 et à la révision des attributions de compensation,

- Approuve l'attribution de compensation de fonctionnement de 33 814 euros, et d'investissement de 26 220 euros, au titre de l'année 2021.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Compte de gestion

Le compte de gestion est le reflet des opérations de dépenses et de recettes de la commune. Il est tenu par le comptable public.

L'année 2020 est très impactée par la crise sanitaire. Le budget n'a été voté qu'à l'été et peu de choses ont été réalisées. Certaines ont pris du retard en particulier en investissement. De plus les factures ne sont pas toujours arrivées à temps et il y a de nombreux restes à réaliser.

A cela s'ajoute les crédits enfin versés pour le presbytère.

Pour l'année 2020, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 134 043.67€, et les recettes à 199 932.53€. On voit d'emblée que le chiffre des recettes est supérieur à celui des dépenses, soit un excédent de 65 888,86€.

Pour la section d'investissement, les dépenses sont à 78 170.75€ et les recettes à 134 864.38€. Là encore les recettes sont supérieures aux dépenses, et l'excédent de 56 693.63€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion, afin qu'elle puisse le valider auprès des services de la Trésorerie.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Compte administratif

Le compte administratif, résultat de la comptabilité municipale est en accord avec le compte de gestion. Le compte administratif lui-même peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	25 264.63€			226 914.65€	25 264.63€	226 914.65€
Opérations de l'exercice	78 170.75€	134 864.38€	134 343.67€	199 932.53€	212 514.42€	334 796.91€
Total	103 435.38€	134 864.38	134 343.67€	426 847.18€	237 779.05€	561 711.56€
Résultat de clôture		31 429.00€		292 503.51€		323 932.51€
Restes à réaliser	24 150.00€	12 160.00			24 150.00€	12 160.00€
Total cumulé	24 150.00€	43 589.00€		292 503.51€	24 150.00€	336 092.51€
Résultat définitif		19 439.00€		292 503.51€		311 942.51€

Pour les dépenses de fonctionnement, le total s'élève à 134 343.67€. Les prestations scolaires sont en baisse, ce qui correspond également à la chute de nombre d'enfants scolarisés. Les sommes de l'exercice ne correspondent pas à la réalité : l'entretien des voies et réseaux était anormalement bas en 2019, car les sommes ont été payées sur 2020. Mais un phénomène similaire a eu lieu en 2020 : une partie des dépenses sera réglée en 2021. Sinon, globalement les prévisions étaient correctes, puisque les dépenses sont inférieures aux sommes budgétées.

Les impôts évoluent peu. Les charges de personnel ont légèrement augmenté.

Peu de changement pour les autres charges de gestion, qui comptent entre autres les indemnités des élus. Baisse des charges financières liées aux emprunts.

Les recettes des loyers diminuent légèrement, ce n'est pas une ressource sûre, du fait des paiements aléatoires de certains locataires.

Pour les dépenses d'investissement, le point notoire concerne la salle des fêtes : isolation phonique et portes fenêtres. Les subventions sont en attente de règlement.

En recettes au compte 10222, on constate les recettes du FCTVA : La commune paye les factures d'investissement TTC, mais 2 ans plus tard, elle peut « récupérer » la TVA.

Globalement, cette année 2020 a été fortement impactée par le Covid, avec un budget voté à mi-année et peu de projets.

Madame le Maire quitte la séance conformément aux usages et transfère la présidence de la séance au 1^{er} adjoint.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat 2020

Madame le Maire explique que l'excédent de fonctionnement global cumulé s'élève à 292503.51€. Elle propose d'affecter la totalité à l'excédent de fonctionnement reporté, conformément aux règles de la comptabilité. Il paraîtra au compte 002.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etat annuel des indemnités des conseillers municipaux

Madame le Maire explique que conformément aux dispositions de la Loi Engagement et Proximité les communes doivent établir en 2021, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par leurs élus.

Ce document doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget (il fait uniquement l'objet d'une communication, pas de débat, pas de délibération, ni de transmission au contrôle de légalité).

La Direction Générale des Collectivités Locales précisait en date du 30.11.2020 que « le nouvel article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les « indemnités de toute nature » (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu' élu local :

-en tant qu' élu en leur sein

-au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain (et PETR, dans lequel l' élu représente sa commune)

- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale (dans lequel l' élu représente sa commune)

(La liste ci-dessus est exhaustive)

Cet état doit être établi pour l'année N-1, soit pour l'année 2020.

Il doit être nominatif, en euros et en brut.

Tableau des indemnités perçues par le Conseil Municipal 2020 - Cumul annuel brut

Fonction	Nom prénom	Commune	EPCI	PNR	Rbst frais	Total
Maire	FERT Jocelyne	7934.40€	8657.76€	0€	0€	16592.16€
1 ^{er} adjoint	COUZINET Guillaume	3080.40€	0€	0€	0€	3080.40€
2 ^{ème} adjoint	MARTINEZ Eric	3080.40€	0€	0€	0€	3080.40€
3 ^{ème} adjoint	BONZOM Laurent	3080.40€	0€	0€	0€	3080.40€
TOTAL		17175.60€	8657.76€	0€	0€	25833.36€

Cet état est informatif et ne fait pas l'objet de débat ou d'une délibération.

Taxes

Madame le Maire expose la situation, qui est compliquée du fait de la suppression de la taxe d'habitation compensée et même surcompensée, dans le cas de notre commune.

Couserans Pyrénées ayant prévu d'augmenter les impôts locaux de 2 points, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux qu'en 2020 pour la commune.

A savoir : Taxe foncier bâti : 22.45, (avec le taux départemental de 21.15), soit 1.3

Taxe foncier non bâti : 16.13

Cela représente un produit attendu de 40 502€. (Dont il faudra retirer le GIR de 16 734€)

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Subventions

Afin de pouvoir voter le budget 2021, Madame le Maire propose au préalable d'examiner les demandes de subventions.

ASSOCIATIONS	2018	2019	2020	2021	Observations
Comité des Fêtes	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	1 450,00 €	Zéro si pas de fête
ACCA	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
Ecole de Musique	50,00 €	- €	50,00 €		Non demandé
Restau Cœur			500,00 €	500,00 €	Plusieurs bénéficiaires
Anciens combattants		50,00 €	50,00 €	50,00 €	
Coopérative Ecole Saint Lizier	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
PPERMS	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	
Cochonnet Avantésien	400,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €	Augmentation
associations diverses	100,00 €	150,00 €	100,00 €	150,00 €	
AMF Téléthon				100,00 €	
collège Marciac			50,00 €	- €	Non demandé
colonie vacances				100,00 €	Fils Mme Roussel
Alpes maritimes				250,00 €	Report 2020
TOTAL	2 700,00 €	2 750,00 €	3 600,00 €	4000,00 €	

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Budget 2021

L'année 2021 sera une année de régularisation. Les nombreux « restes à réaliser » seront réglés, et les opérations en cours terminées, comme la bâche à eau pour la sécurité incendie.

Il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire, débat qui n'est pas obligatoire dans une commune de moins de 1000 habitants.

Les projets de l'année concernent :

- La piste de la forêt qui permettra d'effectuer une coupe de bois conséquente, dont on peut espérer des bénéfices, en 2021 ou plus sûrement en 2022. Les plus gros arbres pourraient être vendus en bois d'œuvre, particulièrement lucratif en ce moment. Du bois de chauffage sera conservé.
- La réparation du pont des Bouynéous.
- Le lavoir des Bouynéous n'est pas budgété, car nous n'avons pas encore les éléments nécessaires (préconisations du CAUE), mais il serait finançable cette année.
- L'achat d'un véhicule pour l'employé municipal.

Des subventions FEADER, DETR et FDAL ont été demandées en 2020 pour ces projets.

Nous devons par ailleurs faire face à une instabilité des recettes, telle qu'exposée au niveau de la taxe d'habitation.

Le budget de fonctionnement s'élève à 501 244€ et le budget d'investissement à 229 817€.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Tableau des emplois

Madame le Maire n'ayant pas trouvé de tableau des emplois, et ce document étant nécessaire pour traiter le point suivant, elle propose de voter le tableau suivant :

Commune de MONTESQUIEU AVANTES

Tableau des emplois en date du 9 avril 2021

- Catégories C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		QUOTITE		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	Temps complet	Temps non complet	observations
Groupe 2	<i>Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe</i>	0	1 à 63%	19h / semaine annualisation

ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		QUOTITE		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	Temps complet	Temps non complet	observations
Groupe 2	<i>Accompagnateur scolaire</i>	0	1 à 17.6%	8h/semaine annualisation
	<i>Agent d'entretien polyvalent</i>	0	1 à 50%	17h30 /semaine annualisation

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Création d'un poste d'accompagnateur scolaire à titre permanent

Madame le Maire expose la situation de Madame Alice PERREU, qui souhaite arrêter son activité à la fin de l'année scolaire. Elle devra être rémunérée jusqu'au 6 août, compte tenu de l'annualisation de son temps de travail.

Pour assurer la continuité du service pour les enfants de Montesquieu et de Montjoie, il convient de remplacer Madame PERREU, qui est en contrat de droit privé de type CDI. Or, elle avait été recrutée au vu d'une délibération du 15 10 2005, mentionnant la création « d'un emploi pour besoin occasionnel ».

Il est nécessaire de reprendre une délibération pour créer cet emploi à titre permanent, selon le modèle actuel.

Le conseil municipal fait remarquer qu'actuellement il n'y a plus d'enfants de Montesquieu qui ont besoin de cet accompagnement. Mais la situation peut changer. Les frais sont aujourd'hui partagés entre les 2 communes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Piste forestière de la Forêt

Un appel d'offre préparé par l'ONF a été passé.

Une première réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 9 février 2021 afin de déterminer les critères de choix de l'offre. Elle a été déposée sur la plateforme « marchés sécurisés » le 12 février 2021. L'offre courait jusqu'au 17 mars 2021. 14 entreprises ont récupéré l'offre et 4 ont déposé un dossier.

Une nouvelle CAO réunie le 2 avril 2021 a étudié l'analyse des offres faite par l'ONF et déterminé un lauréat.

Boîte à livres

Catherine Devillers a souhaité installer une boîte à livres dans le hall de la mairie. Le principe est simple : chacun peut déposer ou prendre un ou des livres. Plusieurs habitants ont déjà mis ou pris des livres.

La séance est levée à 23h40